

Enquêtes publiques



Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable

Procédure de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud

Demandeur : Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS).

Par arrêté en date du 11 février 2025, le président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), **pour une durée de 34 jours, du jeudi 6 mars 2025 (9 heures) au mardi 8 avril 2025 (12 heures) inclus.**

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté de communes MACS, allée des Camélias à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230).

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 4 PLUi de la Communauté de communes MACS, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par le conseil communautaire de MACS, après avoir été présentés lors d'une conférence intercommunale rassemblant les maires des communes membres. Après approbation et accomplissement des mesures de publicité et d'information, le PLUi sera exécutoire et opposable.

Les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête et la décision de la mission régionale de l'autorité environnementales (MRAE) sont comprises dans le dossier d'enquête publique unique. Le dossier soumis à l'enquête publique comprend toutes les pièces et avis exigés par l'article R.123-6 du Code de l'environnement. Le public pourra consulter :

- sur support papier, au siège de la Communauté de communes MACS et dans les 23 mairies, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- l'ensemble du dossier d'enquête sera également consultable sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5980>

- sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de communes MACS et dans les 12 mairies suivantes : Angresse, Azur, Bénese-Marenne, Labenne, Messanges, Orx, Saint-Geours-de-Marenne, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Saubion, Seignosse et Soorts-Hossegor.

M^{me} la Commissaire enquêtrice **Marion THENET** se tiendra à la disposition du public, en mairie, pour recevoir les propositions et observations écrites et orales du public aux jours et horaires suivants :

	Jours et heures d'ouverture habituels des lieux d'enquête	Jours et heures des permanences des commissaires enquêteurs
CC MACS	Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 15 et 13 h 30 - 17 h 30	Mardi 8 avril 9 h / 12 h
SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE	Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 15 et 13 h 30 - 17 h 30	Jeudi 6 mars 9 h / 12 h
SEIGNOSSE	Lundi au jeudi : 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h (fermeture à 16 h 30 le vendredi)	Jeudi 6 mars 13 h 30 / 16 h 30
BENESSE-MAREMNE	- Lundi, mercredi et vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 30 - Mardi et jeudi : 8 h 30 - 12 h 30	Mercredi 19 mars 9 h / 12 h
CAPBRETON	- Lundi : 8 h - 18 h - Mardi au jeudi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30 (fermeture à 16 h 30 le vendredi)	Mercredi 19 mars 13 h 30 / 16 h 30
LABENNE	- Lundi au jeudi : 8 h 45 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30 - Vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h - Samedi : 10 h - 12 h	Samedi 22 mars 10 h / 12 h
MESSANGES	Lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (mairie fermée le mardi après-midi)	Lundi 24 mars 9 h / 12 h
SOUSTONS	- Lundi au jeudi 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 - Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h Samedi de 9 h 30 à 12 h	Lundi 24 mars 13 h 30 / 16 h 30
JOSSE	- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14 h - 17 h 30 - Mercredi : 10 h - 13 h	Vendredi 4 avril 14 h / 17 h

Le public peut se rendre à la permanence de son choix ; il n'est pas tenu de se rendre à la permanence de la commune sur laquelle porte ses observations et propositions.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, pendant la période d'enquête :

- sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un des membres de la commission d'enquête, ouverts au siège de MACS et dans les 23 mairies du territoire,
- sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5980>

- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5980@registre-dematerialise.fr

- par courrier à l'attention de M^{me} la Commissaire enquêtrice (modification n° 4 du PLUi), au siège de l'enquête publique et à l'adresse suivante : Communauté de communes MACS, Service urbanisme/PLUi, allée des Camélias, BP 44, 40231 Saint-Vincent-de-Tyrosse,

- auprès de la commissaire enquêtrice à l'occasion des permanences prévues, les lieux, jours et heures définis dans l'arrêté du président de MACS d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique précité.

Il ne sera pas tenu compte des observations et propositions émises en dehors de la période d'enquête, ni de celles émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus.

M. le Président de MACS est responsable de l'enquête publique relative au projet de modification n° 4 du PLUi. Toute renseignement peut être obtenu auprès du service Urbanisme de la Communauté de communes MACS, allée des Camélias, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse (tél. : 05 58 70 06 90 ; courriel : plui@cc-macs.org). Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, allée des Camélias, BP 44, 40231 Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Le rapport et les conclusions motivées de M^{me} la Commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant un an au siège de la Communauté de communes de Marenne Adour Côte-Sud, dans les mairies des 23 communes membres et en préfecture des Landes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud.

Le président de la Communauté de communes MACS.

Annonces légales

Vie des sociétés

SOLFLIO

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 10 février 2025 a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :

Objet principal : la propriété, la gestion et administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt.

Dénomination : SOLFLIO.

Siège social : 14 quartier de la Gare, 40210 Solférino.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital social : 1.000,00 EUR divisé en 1000 parts, d'un euro (1,00 EUR) chacune.

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : M. Abdelkader GHALI, demeurant à Neuilly-sur-Seine (92200), 110 boulevard Georges Seurat. Né à Mantes-la-Jolie (78200), le 10 janvier 1968.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

CHANGEMENT DE NOM

M. DELLA-PIETA François né le 07/04/1958 à 77440 DHUISY demeurant 170 impasse de Poutchon , 40500 AURICE agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Gard des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de DELLA PIETA.

Hommages et souvenirs Celebrads

Service client : 05 35 31 29 37

Consultez, publiez un avis de décès en vous connectant à carnet.sudouest.fr

Cérémonies du jour

BISCARROSSE

M. JAN Christian , en l'église Saint Martin, à 10 h 30

CASTELJALOUX

COURTES Maguy , en l'église, à 15 h 00

DAX

Mme KASPRZAK Michelle , au crématorium, à 10 h 00

DUPIN Jean-Baptiste , au crématorium, à 13 h 00

DUPIN Dédé , au crématorium, à 13 h 00

DUPIN Dédé , au crématorium, à 13 h 00

LIT-ET-MIXE

M. ALCARAZ Hilaire , en l'église, à 10 h 00

LUXEY

BORDES André , en l'église, à 10 h 30

M. BORDES-VIDAL André , en l'église St Jean Baptiste, à 10 h 30

MOMUY

Mme LAVAUD Josette , en l'église, à 15 h 00

MONT-DE-MARSAN

Mme MAËS Gabrielle , en l'église MONT-DE-MARSAN, à 10 h 00

SAINT-JULIEN-D'ARMAGNAC

Mme DARROUY Lucette , en l'église, à 10 h 00

TOSSE

Mme JARDIN Simone , en l'église, à 15 h 30

Avis d'obsèques

293131

OSSAGES - POMAREZ
VILLENAVE-D'ORNON (33)

Josette et Gérard NOIRIAT, André (†) et Roger (†) BERNET, Marie-Rose (†) et Marcel HUGUET, Fernand (†) et Pierrette BERNET, Jean et Agnès BERNET, Denise et Michel (†) PÉ, ses frères et sœurs et leurs conjoints ; ses neveux et nièces, parents et alliés

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Georges BERNET
dit Marcel

survenu à l'âge de 88 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le vendredi 21 février 2025, à 10 heures** en l'église d'Ossages, suivie de l'inhumation.

Les visites se font au funérarium de Pomarez.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Vous pouvez déposer vos condoléances sur www.pf-laussu.fr

*PF et funérarium Frédéric Laussu,
24 h/24 - Dax, Tél.05.58.97.27.35
Narrosse, Tél.05.58.91.35.11*

293339

PONTONX-SUR-L'ADOUR - MONT-DE-MARSAN
LE MUY (83)- SARAN (45)

Marie-Christine et Jean-Claude SENAC, Jean-Louis et Danielle VIVES, Michelle et Guy LAULOM, Bernard VIVES, Christian et Ghislaine VIVES, Michel Alain et Annie VIVES, Philippe (†) VIVES, ses enfants et leurs conjoints ; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ; parents, alliés et amis ;

ont la tristesse de vous faire part du décès de

M^{me} Denise VIVES
née DARRIGADE,
dite Yvette

à l'âge de 95 ans à l'EHPAD Hestiadour.

Ses obsèques religieuses seront célébrées **le vendredi 21 février 2025, à 16 h 30** en l'église de Pontonx-sur-l'Adour, suivies de l'inhumation au cimetière de cette même commune. Pas de condoléances, on s'inscrira. Pas de visites au funérarium, pas de plaques. La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

*PF Lafférière, le Choix funéraire,
40, rue du Lavoir, Pontonx,
tél. 05.58.55.50.73*

293153

LÉON
CASTETS
LINXE

Les Co-Présidents, Le Comité Directeur, Les Dirigeants, Les Bénévoles, Les Joueurs, Les Anciens Joueurs, Les Supporters, du Club de Rugby de l'ACLR

ont l'immense douleur de vous faire part du décès de

Yves OLLIVIER

Secrétaire Général du Club de Rugby de l'Etoile Sportive Léonnaise de 2018 à 2020

Secrétaire Général actuel du Club de Rugby de l'ACLR depuis 2020

La cérémonie religieuse sera célébrée **le vendredi 21 février 2025, à 15 heures** en l'église de Léon.

293089

MONT-DE-MARSAN

Elise et Cédric, ses enfants et leurs conjoints ; Samuel et Loïc, ses petit-enfants ; famille et amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Bernard VIALETTE

survenu à l'âge de 80 ans.

La cérémonie civile aura lieu **le vendredi 21 février 2025, à 15 h 15** au crématorium de Mont-de-Marsan.

Bernard VIALETTE repose à la chambre funéraire Tisné de Mont de Marsan

Ni fleurs, ni plaques.

La famille remercie par avance

toutes les personnes qui

prendront part à sa peine.

Des registres de condoléances

seront mis à disposition.

*PF Eco-Landes Tisné, 213, avenue Foch,
Mont-de-Marsan, tél. 05.58.45.04.04.
pf.tisnmdm@orange.fr*

293258

BÉNESSE-LÈS-DAX
SAINT-JULIEN-EN-BORN
BAYONNE
HABAS

Geneviève LESCOUTE son épouse, ses enfants et leurs conjoints, ses petits-enfants et leurs conjoints, ses arrière-petites-filles, son frère et sa belle-sœur, parents et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

Etienne LESCOUTE

dans sa 92ème année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le vendredi 21 février 2025, à 10 heures** en l'église de Gaas.

La famille ne recevra pas de

condoléances, on s'inscrira.

Les visites se font au funérarium

de Pouillon.

Ni fleurs ni plaques ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de faire-

part et de remerciements.

*Funérarium, PF Philippe,
Pouillon, tél. 05.58.98.38.78,
Pomarez, tel 05.58.73.06.36.*

Annonce légale

DATE DE PARUTION 19-02-2025

RÉFÉRENCE L25AL00927

DÉPARTEMENT DE PARUTION 40

CATÉGORIE APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

SUPPORT Annonces-Landaises.com



Lien de publication

<https://www.annonces-landaises.com/annonces-legales/l25al00927/>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE PROCÉDURE DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE- SUD

Demandeur : Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS)

Par arrêté en date du 11 février 2025, le président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), pour une durée de 34 jours, **du jeudi 6 mars 2025 (9h) au mardi 8 avril 2025 (12 h) inclus.**

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté de communes MACS, allée des Camélias à Saint-Vincent de Tyrosse (40230).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°4 PLUi de la Communauté de communes MACS, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par le conseil communautaire de MACS, après avoir été présentés lors d'une conférence intercommunale rassemblant les maires des communes membres. Après approbation et accomplissement des mesures de publicité et d'information, le PLUi sera exécutoire et opposable.

Les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête et la décision de la mission régionale de l'autorité environnementales (MRAE) sont comprises dans le dossier d'enquête publique unique. Le dossier soumis à l'enquête publique comprend toutes les pièces et avis exigés par l'article R. 123-6 du code de l'environnement. Le public pourra consulter :

- sur support papier, au siège de la Communauté de communes MACS et dans les 23 mairies, aux jours et heures d'ouverture habituels ;

- l'ensemble du dossier d'enquête sera également consultable sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5980>

- sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de communes MACS et dans les 12 mairies suivantes : Angresse, Azur, Bénesse-Maremne, Labenne, Messanges, Orx, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Vincent de-Tyrosse, Saubion, Seignosse et Soorts-Hossegor.

Madame la commissaire enquêtrice Marion THENET se tiendra à la disposition du public, en mairie, pour recevoir les propositions et observations écrites et orales du public aux jours et horaires suivants :

CC MACS : Mardi 8 avril 9h/12h

SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE : Jeudi 6 mars 9h/12h

SEIGNOSSE : Jeudi 6 mars 13h30/16h30

BÉNESSE-MAREMNE : Mercredi 19 mars 9h/12h

CAPBRETON : Mercredi 19 mars 13h30/16h30

LABENNE : Samedi 22 mars 10h/12h

MESSANGES : Lundi 24 mars 9h/12h

SOUSTONS : Lundi 24 mars 13h30/16h30

JOSSE : Vendredi 4 avril 14h/17h

Le public peut se rendre à la permanence de son choix ; il n'est pas tenu de se rendre à la permanence de la commune sur laquelle porte ses observations et propositions.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, pendant la période d'enquête :

- sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un des membres de la commission d'enquête, ouverts au siège de MACS et dans les 23 mairies du territoire,
- sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5980>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5980@registre-dematerialise.fr
- par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice (modification n° 4 du PLUI), au siège de l'enquête publique et à l'adresse suivante : Communauté de communes MACS, Service urbanisme/PLUI, allée des camélias, BP 44, 40231 Saint-Vincent de Tyrosse,
- auprès de la commissaire enquêtrice à l'occasion des permanences prévues, les lieux, jours et heures définis dans l'arrêté du président de MACS d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique précité.

Il ne sera pas tenu compte des observations et propositions émises en dehors de la période d'enquête, ni de celles émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus.

Monsieur le Président de MACS est responsable de l'enquête publique relative au projet de modification n°4 du PLUI. Toute renseignement peut être obtenu auprès du service Urbanisme de la Communauté de communes MACS, allée des camélias 40230 Saint-Vincent de Tyrosse (tél : 05.58.70.06.90 ; courriel : plui@cc-macs.org). Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, allée des camélias, BP 44, 40231 Saint-Vincent de Tyrosse.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant un an au siège de la Communauté de communes de Maremne Adour Côte-Sud, dans les mairies des 23 communes membres et en Préfecture des Landes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud.

Le président de la Communauté de communes MACS.